



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service des risques naturels et technologiques
Division hydrométrie, hydrologie et prévision des crues
Affaire suivie par : Yoann TERLISKA
yoann.terliska@developpement-durable.gouv.fr
Réf : 2026-0086

Nantes, le

La directrice régionale

à

**Le directeur général de la sécurité civile et
de la gestion de crise**

Rapport de la DREAL Pays de la Loire sur les inondations par débordement de cours d'eau du 20 au 26 février 2026* dans les départements de Loire-Atlantique, Maine-et- Loire, Mayenne, Orne, Eure-et-Loir, Loir-et- Cher, Sarthe et Vendée

*** Épisode d'inondations toujours en cours au moment de la rédaction de ce rapport**

Table des matières

1. Contexte.....	2
2. Cours d'eau concerné.....	2
3. Avis de la DREAL.....	3



Tél : 02.72.74.73.00
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 – 44 263 NANTES cedex 2

1. Contexte

Les données utilisées sont les meilleures données disponibles au moment de la rédaction de ce rapport (données brutes mais susceptibles de modifications dans les mois à venir). **Il ne s'agit pas à ce stade de définir une période de retour précise, mais de déterminer si les inondations subies localement relèvent clairement de la manifestation anormale d'un agent naturel.**

Les débordements de cours d'eau survenus au moins de février 2026 en Pays de la Loire – comme dans les deux régions voisines de Bretagne et Nouvelle-Aquitaine – font suite aux précipitations accumulées entre le 4 au le 19 février 2026 lors de passages successifs de perturbations. Pour plus de précisions sur les quantités précipitées, sur l'intensité du phénomène pluvieux et sur sa localisation, nous vous invitons à solliciter une expertise auprès de Météo France.

2. Cours d'eau concernés

En complément de l'analyse menée du 9 au 20 février qui couvrent l'ensemble des cours d'eau suivi par la DREAL, le tableau suivant présente l'ensemble des cours d'eau instrumentés par la DREAL Pays de Loire pour lesquels les valeurs de débit maximales enregistrées au cours de la période du 20 au 26 février ont **encore** dépassé la valeur de débit d'une crue décennale (les cours d'eau surlignés en bleu sont des tronçons sur lesquels la DREAL Pays de la Loire assure la Vigilance crues) :

Code de l'entité	Département	Tronçon/Station	Dépassement de la décennale
L8000010	49	La Loire à Montsoreau et à Saumur	oui
L800001020	49	La Loire à Saumur	oui
N3301610	85	Le Lay à Mareuil-sur-Lay-Dissais	oui
M1341610	72	Le Loir à Flée [Port-Gautier]	oui
M3600910	53	La Mayenne à Château-Gontier	oui
M7302420	44	La Sèvre Nantaise à Clisson	oui
M0680610	72	La Sarthe à Saint-Denis-d'Anjou [Beffes]	oui
M1151610	41	Le Loir à Villavard	oui
M1531610	49	Le Loir à Durtal	oui
L800001030	49	La Loire à Montsoreau	oui
L8700010	49	La Loire à Gennes et aux Ponts-de-Cé et à Saint-Mathurin-sur-Loire	oui
L870001030	49	La Loire à Saint-Mathurin-sur-Loire	oui
M0321510	61	L'Huisne à Bellou-sur-Huisne et à Rémalard	oui
M032151001	61	L'Huisne à Rémalard	oui
M0520610	72	La Sarthe à la Suze-sur-Sarthe [écluse]	oui
M0630610	72	La Sarthe à Sablé-sur-Sarthe	oui
M0720610	49	La Sarthe à Châteauneuf-sur-Sarthe	oui
M0730610	49	La Sarthe à Cheffes	oui
M1141610	41	Le Loir à Vendôme	oui
M1441610	72	Le Loir au Lude [Rue des ponts]	oui
M1511610	72	Le Loir à la Flèche [Mairie]	oui
M1561610	49	Le Loir à Seiches-sur-le-Loir	oui

M4101910	49	La Maine à Angers	oui
M5000010	49	La Loire à Bouchemaine et à la Possonnière	oui
M500001020	49	La Loire à la Possonnière	oui
M530001010	49	La Loire à Montjean-sur-Loire	oui
M530001020	49	La Loire à Chalonnes-sur-Loire	oui
M530001030	49	La Loire à Ingrandes	oui
M530001040	49	La Loire à Saint-Florent-le-Vieil	oui
M6120010	44	La Loire à Ancenis et à Oudon	oui
M612001020	44	La Loire à Oudon	oui
M6220010	44	La Loire à Mauves-sur-Loire et à Saint-Julien-de-Concelles et à Sainte-Luce-sur-Loire et à Thouaré-sur-Loire	oui
M622001020	44	La Loire à Thouaré-sur-Loire	oui
M7502420	44	La Sèvre Nantaise à Vertou	oui
M8000010	44	La Loire à Nantes	oui

(tableau des observations et comparaison à la valeur décennale source Hydroportail, extraction du 20/02/2026)

3. Avis de la DREAL

Au regard des données et des statistiques disponibles, les inondations par débordement des cours d'eau ou tronçons Vigicrues mentionnés ci-dessus sont qualifiées d'anormales puisque les débits maxima enregistrés aux stations hydrométriques y sont supérieurs aux valeurs des débits de pointes décennales. Ces conclusions valent pour tout le linéaire de ces cours d'eau/tronçons.

Enfin, nous rappelons que seules les inondations par débordement de cours d'eau sont étudiées dans le cadre du présent rapport. La DREAL Pays de la Loire ne formule donc aucun avis concernant les ruissellements.

Le chef du service risques naturels
et technologiques,

Thibaut NOVARESE